



**Mouvement LST**  
www.mouvement-LST.org



## Réflexions de « Luttes Solidarités Travail »

# ETRE PAUVRE DANS UNE SOCIÉTÉ INÉGALITAIRE

Par Luc Lefèvre

Article publié dans le n°9 (avril 2008) de la revue Humanisme & Solidarité,  
sur le thème « **Dossier : Pauvreté** », pp. 9-10.

Humanisme & Solidarité est la revue de  
la Démocratie Chrétienne de Wallonie et de Bruxelles

---

### Mouvement Luttes Solidarités Travail (LST)

---

**LST Andenne**  
26, rue d'Horseilles  
5300 Andenne  
Tél. 085/844822

**LST Ciney-Marche-Bastogne**  
chemin de Forbot de Jannée, 13 B  
5590 Pessoux  
Tél. 083/611085

**LST Namur**  
64, rue Pépin  
5000 Namur  
Tél. 081/221512

**LST Tubize**  
c/o Claire Funk  
19, rue du Centre  
1460 Virginal  
Tél. 067/648965

[www.mouvement-lst.org](http://www.mouvement-lst.org)

**Depuis 1994, année de publication du premier Rapport Général sur la Pauvreté<sup>1</sup>, nous devons bien constater que pour beaucoup et en particulier les plus pauvres, les réalités de vie sont de plus en plus difficiles. Les réflexions qui suivent s'enracinent dans les résistances à la misère quotidienne des plus pauvres et dans les formes collectives que cela peut prendre dans le cadre d'un mouvement tel que LST.**

Les inégalités de revenus et d'accès à une multitude de biens élémentaires augmentent en Belgique. On ne peut que constater l'augmentation de la pauvreté pour une bonne part des citoyens. N'en déplaise au Gouverneur de la Banque Nationale qui proclamait encore ces derniers jours que le pouvoir d'achat d'une majorité de citoyens n'est pas en diminution<sup>2</sup>. Les chiffres sont loin de révéler la pleine réalité de la vie. Cela est particulièrement vrai pour les plus pauvres.

Parfois le simple changement de la référence pour le calcul des taux de pauvreté traduit des réalités totalement différentes. La mesure standardisée actuelle dont on fait mention dans la presse (fin 2007-2008) est à 60% du revenu médian.

Fin 2007 (sur base des données 2005), le SPF Economie et Classes Moyennes diffuse un communiqué à l'occasion du 17 Octobre « Journée Mondiale du refus de la misère ».

« En Belgique 1 personne sur 7 est pauvre (14,7% de la population). La pauvreté concerne les personnes isolées dont les revenus ne dépassent pas 822€ par mois et des ménages (2 adultes, 2 enfants) ayant des rentrées inférieures à 1726€ par mois. »<sup>3</sup>

Etre « pauvre », « plus pauvre » ou « le plus pauvre » dans une société qui se fonde et se construit sur des rapports d'inégalité et d'exploitation n'a rien d'étonnant. Dans une société inégalitaire le pauvre est profondément inclus, il est très concrètement intégré. Malheureusement pour lui, c'est dans le mauvais plateau de la balance.

De la même manière, les pays les plus pauvres sont « inclus » dans les marchés mondiaux à travers lesquels ils sont affreusement exploités.

On peut donc légitimement questionner la signification et la pertinence des politiques de luttes contre la pauvreté qui s'appuient essentiellement sur un développement de démarches « d'inclusion », « d'intégration ».

A l'heure actuelle, le nombre de pratiques de « mise à l'emploi », où insertion rime avec exploitation, recouvre de plus en plus de secteurs de l'activité économique. On rencontre une multitude d'activités économiques (souvent confondues sous l'appellation générique de « services de proximité », dont la délocalisation géographique est impossible) dans lesquelles des travailleurs très pauvres sont obligés d'exercer une activité. Sous le couvert d'un « contrat d'emploi » plus ou moins réel, ou « dérégulé » suivant les différentes pratiques, ces travailleurs (-euses) exerceront une activité qui dans la plupart des cas se met en concurrence avec d'autres travailleurs (-euses) dont le coût de la main d'œuvre est plus élevé.

Nous sommes dans une économie de marché et de concurrence, il ne faut pas être savant pour envisager qu'à terme, les emplois les moins « coûteux » remplaceront les autres. Une question: « Comment des « emplois dérégulés » fragilisent et appauvriscent l'ensemble des travailleurs? »

Un autre aspect important qui marque l'évolution des moyens mis en œuvre dans le « traitement » de la pauvreté (ou des pauvres) se caractérise par le transfert de la responsabilité de la situation de pauvreté vers les « victimes » de celle-ci. De plus en plus, les mesures « d'aide » aux personnes et familles précarisées se construisent sur le

---

<sup>1</sup> Le Rapport général sur la pauvreté de 1994 publié par la FRB. Il constitue une trace sur l'état d'un dialogue entre divers partenaires dont des associations dans lesquelles les plus pauvres se mobilisent, des administrations et institutions publiques, des services.

<sup>2</sup> Fin Février 2008 et début Mars Mr Quaden multipliait les interventions dans ce sens à travers la presse écrite ou à la radio.

<sup>3</sup> Site web <http://stabel.fgov.be> Direction générale Statistique et information économique.

« présupposé » que ces personnes sont responsables de leur situation.

Les mesures individualisées « d'accompagnement » des chômeurs mettent en évidence le fait que, pour nos « gestionnaires », le chômage de masse que nous connaissons relèverait de l'incompétence ou de la mauvaise volonté des chômeurs plutôt que de problèmes de répartition et d'organisation de l'activité économique et des marchés.

A côté de l'activité économique on observe que, pour les plus pauvres, c'est une multitude d'actes de la vie quotidienne pour lesquels on ajoute un « accompagnement ».

Cela va du « logement supervisé » à la gestion budgétaire en passant par une « école de parents ».

Cette évolution se caractérise également par la mise en place d'un tissu associatif « mandaté » et subventionné pour réaliser ces diverses pratiques d'encadrement et de contrôle. On crée donc de nouvelles institutions et on assigne à des associations existantes d'autres mandats et d'autres modes de subventionnement.

Un troisième aspect dans l'évolution des politiques actuelles repose sur les divers transferts financiers à destination des plus riches. A ce niveau, les titres-services sont un bel exemple. Pour les plus riches, une défiscalisation (plafonnée il est vrai) abaisse encore le coût de l'heure de travail en titres-services. Tout cela est rendu possible par un transfert financier important provenant de la gestion globale de l'ONSS. C'est donc de l'argent de la sécurité sociale qui alimente ces services largement utilisés par des populations qui ont généralement de meilleurs moyens.

Demain, dans de nombreux secteurs, des travailleurs précaires en titres-services remplaceront des aides familiales, des ouvriers d'entretien, des jardiniers, des ouvriers du bâtiment, des gardiennes d'enfants,... Les réalités des travailleurs (-euses) en titres services sont précaires (temps partiel horaires flexibles). Ce type d'emploi permet rarement de sortir de la précarité voire de la pauvreté.

Les titres-services sont exonérés de TVA<sup>4</sup>. Cela signifie qu'une entreprise commerciale qui effectue des tâches identiques à celles qui sont réalisées en titres-services est doublement pénalisée.

Prenons l'exemple d'une entreprise qui fait du nettoyage et lavage de vitres depuis de nombreuses années. Elle paie un salaire plein aux travailleurs en respectant les conventions collectives. Elle ne reçoit aucune subvention pour le coût horaire du travailleur. En plus elle facturera au client une TVA de 21% sur les heures prestées.

On peut estimer que l'heure prestée sera facturée au client entre 20€ et 26€ plus 21% de TVA.

### Sur base des coûts en 2006-2007

#### Constat

**Pour un même service de nettoyage un client déboursera pour une heure de travail :**

° 4,69€ net en titres-services

OU ° +/- 25€ net (TVAC) s'il a recours à une entreprise de nettoyage traditionnelle.

**Ceci nous donne une tension de concurrence sur le prix client de 1 à 5.**

<sup>4</sup> L'exécution, à titre onéreux, de travaux ou de services de proximité dans le cadre des titres-services constitue des prestations de services exemptées par l'article 44, § 2, 2<sup>e</sup> du Code de la taxe sur la valeur ajoutée.

- |           |   |
|-----------|---|
| <b>OU</b> | ° <i>s'il s'agit de travail en noir [hors travailleurs(-euses) des pays de l'Est]<br/>entre 6,5€ et 7,5€ net.</i> |
| <b>OU</b> | ° <i>s'il fait appel à indépendant, le prix client tournerait entre 15 à 20 €+TVA.</i>                            |